

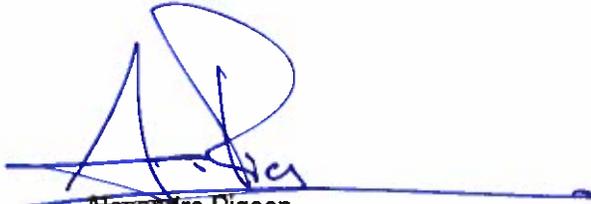
AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINT-EDMOND-LES-PLAINES

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné, Alexandre Pigeon, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de St-Edmond-les-Plaines :

QUE le conseil municipal a adopté lors de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022, le règlement 280-2022 – Taux de taxation 2023

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi

DONNÉ À SAINT-EDMOND-LES-PLAINES, CE 12^E JOUR DU MOIS DE JANVIER 2023.



Alexandre Pigeon
Directeur général et greffier-trésorier